



## COLLOQUE BOIS & HABITAT / 18 MARS 2016

### COMMENT EXPLOITER AU MIEUX LE POTENTIEL DE LA CONSTRUCTION BOIS DANS LES MARCHÉS PUBLICS WALLONS ?

Colloque organisé par la Confédération Construction Wallonne et Ligne Bois, en partenariat avec l'Office économique wallon du bois et Hout Info Bois

Alors que la construction bois se profile désormais comme une alternative économiquement et techniquement crédible aux matériaux de construction traditionnels, qu'elle séduit un nombre sans cesse croissant de maîtres d'ouvrage et d'architectes, il reste d'autres domaines à conquérir, ceux du bâtiment public et du génie civil en particulier. En cette matière, les pouvoirs publics ont un rôle de catalyseur à jouer, en intégrant le bois dans leurs projets. Reste à les convaincre du potentiel de la construction bois. Ce qui passe, entre autres choses, par un argumentaire percutant, lequel doit s'appuyer sur des outils objectifs, à commencer par le Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022 (CCTB) dans lequel sera intégrée un volet « bois ».

**10h00 : Accueil**

**10h20 : Introduction par le ministre des pouvoirs locaux, de la ville, du logement et de l'énergie, monsieur Paul FURLAN ou son représentant**

**10h30 - 11h00 : Le CCTB, une opportunité pour le bois dans les marchés publics**

Mélanie LÉONARD, facilitateur CCTB, CCW & Hugues FRÈRE, secrétaire général, Hout Info Bois

*Le Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022 (CCTB), en application depuis 2014, doit devenir la référence pour les marchés publics en Wallonie. C'est en toute logique que le bois doit y occuper une place primordiale. Pour ce faire, un groupe de travail réunissant l'ensemble de la filière œuvre de concert afin d'y apporter l'expertise nécessaire pour compléter ce projet. Mais en quoi consiste ce CCTB ? Dans quel contexte a-t-il été rédigé ? Quels sont ses objectifs ? Sur quoi porte la partie spécifiquement « bois » intégrée à ce document ? Et en quoi sera-t-elle de nature à convaincre les prescripteurs de prendre ce matériau en compte dans le cadre de marchés publics ? Que vous soyez mandataire public, prescripteur ou constructeur, cette présentation devrait vous permettre d'obtenir des réponses aux questions légitimes que vous vous posez et d'appréhender ce cahier des charges sous des aspects encore méconnus.*

**11h00 - 11h20 : Un argumentaire « bois » pour convaincre les prescripteurs publics**

Emmanuel DEFAYS, directeur général, Office économique wallon du bois

*« Le bois est chaud », « le bois est beau », « le bois est un matériau renouvelable », « le bois stocke le carbone », ... autant de vérités aussi évidentes que ressassées dont le pouvoir de persuasion a montré ses limites. Pour toucher sa cible, l'argumentaire censé convaincre les prescripteurs publics de la pertinence du bois doit évoluer. En matière de maîtrise technique, donc de fiabilité, comme en matière de coûts, la construction bois a énormément progressé. En rendant mieux compte de ces progrès, l'argumentaire gagnerait en efficacité. C'est dans cet esprit que l'élabore le groupe de travail « Bois dans la construction » constitué par l'Office économique wallon du bois. L'initiative ne date pas d'hier. En 2012, déjà, un groupe de travail baptisé « Bois et pouvoirs publics » avait été chargé d'identifier quelques pistes nouvelles pour susciter, auprès des élus, l'envie de construire avec le bois et pour défendre ce type de projet devant des Collèges et Conseils communaux trop souvent sceptiques. Pour étayer cet argumentaire, il fallait toutefois l'articuler autour d'un axe fort. A cet égard, l'avènement du Cahier des Charges Type-Bâtiments 2022 (CCTB), dont une partie spécifiquement « bois » est en cours de rédaction, constitue peut-être le chaînon manquant.*

Présentation de différents cas pratiques proposés par Ligne Bois et illustrant l'usage du bois dans des projets de construction publics. Outre le descriptif du projet par l'architecte, le maître d'ouvrage public expliquera pourquoi, dans ces cas précis, le bois a été choisi comme solution constructive. S'agissait-il d'une proposition de l'architecte ? L'idée venait-elle du prescripteur ? Ce choix a-t-il fait l'objet de discussions ou a-t-il été validé rapidement ?

**11h20 - 11h40 : Reconstruction de l'ITFC de Libramont**



**Julie DEHALU**, Architecte, service général des infrastructures scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles & **Pierre SOMERS**, architecte, Traits Architects

*Après l'incendie d'une partie de ses ateliers il y a quelques années, la Fédération Wallonie-Bruxelles, propriétaire des bâtiments de l'ITCF (Institut Technique de la Communauté Française), a confié au bureau Traits Architects le projet de leur reconstruction, en y ajoutant quelques classes. Une grande partie a été conçue en ossature bois. Les classes perchées au premier étage ont été conçues au standard passif et réalisées en ossature bois fortement isolée (30 à 40 cm d'isolation en flocon de cellulose insufflée). A l'exception de quelques voiles ou dalles en béton armé, toutes les parois sont à ossature bois : murs, planchers, toiture. Ce volume est recouvert d'un bardage en Douglas (essence de bois indigène). Pour les grands ateliers, une ossature bois recouvre la structure constituée de poutres et colonnes en béton armé ou lamellé-collé.*

### **11h40 - 12h00 : Construction d'une école communale à Fexhe-le-Haut-Clocher**

**Carole NACHTERGAELE**, échevine des travaux, commune de Fexhe-le-Haut-Clocher & **Pierre SOMERS**, architecte, Traits Architects

*La commune de Fexhe-le-haut-Clocher souhaitait remplacer les bâtiments scolaires provisoires implantés sur son site. Sa commande portait sur la construction d'une nouvelle école à ossature bois, au standard passif et avec bardage bois d'essence régionale. La nouvelle école s'implante dans le parc communal derrière la maison communale et se développe en « L » sur deux niveaux. Le programme comprend 9 classes, une salle de gymnastique, un réfectoire et ses annexes. La construction en ossature bois est fortement isolée par des flocons de cellulose (murs et toitures). Le volume principal est recouvert d'un bardage en Douglas. Les menuiseries sont en bois (pin) avec capot en aluminium extérieur.*

### **12h00 - 12h20 : Deux projets-pilotes de constructions modulaires en bois pour répondre à la pénurie de bâtiments scolaires**

**Chantal DASSONVILLE**, directrice générale adjointe cellule « architecture » de la Fédération Wallonie-Bruxelles

*Confrontée à un immense parc de bâtiments scolaires provisoires arrivés largement en fin de vie, la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé, en 2012, un appel à projets visant à répondre aux besoins actuels en matière de lieux d'enseignement. L'un des objectifs recherchés par la Communauté française dans le cadre de cet appel à projets était d'obtenir des constructions de qualité susceptibles d'être dupliquées en série.*

*Deux projets-pilotes ont été retenus, tous deux présentant une structure bois. Parmi ceux-ci, le projet présenté par le bureau A Practice est le plus avancé. Basé sur un système constructif entièrement préfabriqué en bois, le projet démontre sa capacité à offrir une grande souplesse de composition spatiale, tout en se jouant des contraintes liées au site, en autorisant des constructions jusqu'en R+2 ou en permettant de se connecter avec le bâti existant.*

### **12h20 : Mot de clôture par Francis Carnoy, directeur général de la Confédération Construction Wallonne**

### **12h30 : Drink de clôture**